

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DU 141 Acquisition d'une bande de terrain 9/11 rue de Toul (12e).

MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan du 23/11/2016 établi par GÉOMETRIC, géomètres experts associés, portant projet de division de la parcelle cadastrée AS n°17 située 9/11 rue de Toul (12e) ;

Vu l'offre de cession formulée par la société PERL le 15 mars 2017 ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 6 avril 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'acquérir une bande de terrain au droit du 9/11 rue de Toul (12e) d'une superficie de 92 m², cadastrée AS n°17 ;

Vu la saisine de Madame la Maire du 12e arrondissement en date du 15 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à acquérir auprès de la société PERL une bande de terrain d'une superficie de 92 m², en retrait d'alignement, désignée sur le plan en annexe par « lot B », à détacher de la parcelle cadastrée AS n°17, située 9/11 rue de Toul (12e), en vue de son incorporation dans le domaine public viaire.

Article 2 : Dit que la dépense de 920 euros est prévue au budget de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à consentir et constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la finalisation du projet.

Article 4 : La bande de terrain mentionnée à l'article 1 sera affectée à la Direction de la Voirie et des Déplacements à compter de sa prise de possession par la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO